

ET SI C'ÉTAIT LA FAIM DE L'OPEN DATA

LE 6 NOVEMBRE 2012 LIBERTIC

Le faux débat sur la fin de l'Open Data en France cache des questions politiques bien plus importantes que la survie d'une cellule de promotion des données publiques. Comme par exemple la question de la volonté réelle de rendre ces données à leur premier propriétaire : le citoyen lui-même. Tribune de LiberTIC.



Nous assistons depuis quelques semaines à la fleuraison de nombreux articles venant orner avec anticipation la tombe de l'Open Data français. Entre le retour de la **question de la tarification des données**, la **fermeture de services basés sur des informations santé**, et le **remaniement d'Etalab**, les pythies prédisent déjà la **fin de l'aventure Open Data**.

Certaines questions **n'ont pourtant pas lieu d'être** tandis que d'autres signes, parfois passés inaperçus, semblent plus préoccupants pour l'avenir. Puisqu'il semble d'actualité en période d'Halloween de jouer à se faire peur, si on développait de vrais arguments de préoccupations après avoir fait tomber les faux ?

L'horreur de la gratuité

Le 17 octobre dernier, **un article des Echos** paraissait sous le titre : *L'État pourrait renoncer à la gratuité des données publiques*. **Olivier Schrameck**, membre de la commission sur la rénovation et la déontologie de la vie publique s'y **interrogeait sur la pertinence de proposer gratuitement des données publiques** en temps de crise. Cet article largement cité a inauguré la saison d'écrits mortifères sur la future tarification des données, le conditionnel étant devenu affirmation par la force des reprises médiatiques.

La publication **par Owni** le jour même de l'écriture de ce billet nous épargne un fastidieux travail d'analyse des théories de développement des rumeurs avec les étapes de **réduction et accentuation** des propos. *Owni* pointe ainsi qu'Olivier Schrameck a soutenu en public la gratuité des données, ce qui laisse supposer la retranscription d'une phrase sortie de son contexte dans l'article à la base du florilège médiatique. Le gouvernement a par ailleurs répondu le 31 octobre par **un communiqué** affirmant le maintien du programme d'ouverture de données gratuites.

La question de la tarification des données ouvertes ne semble donc pas se poser, ce qui aurait pu être une bonne nouvelle si seulement ce débat n'avait déjà été tranché en 2011 par la **circulaire du 26 mai** instaurant le



**VOL NOIR DE CORBEAUX
SUR L'OPEN DATA
FRANÇAIS**

**Regards citoyens,
association pionnière sur
l'Open Data en France,
réagit pour Owni aux deux
articles très ...**

principe de gratuité par défaut des données publiques.

Pour irriguer le moulin des controverses, nous pouvons néanmoins ajouter qu'il n'y a toujours pas eu de positionnement du gouvernement sur la question de l'extension de la gratuité des données **à celles encore facturées** sans justification évidente. La stratégie Open Data française **devrait être dévoilée** en fin d'année.

Etalab, soluble dans la modernisation de l'action publique

Cette semaine a également été marquée par le départ de Séverin Naudet, jusque-là directeur de la mission **Etalab** en charge de l'ouverture des données interministérielles et de la plateforme nationale data.gouv.fr. Départ accompagné de l'abrogation de la mission Etalab par le **Décret 2012-1198 du 30 octobre 2012** portant création du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

Certains ont voulu y voir la fin de la mission Open Data du gouvernement. Celui-ci a pourtant **indiqué maintenir le programme d'ouverture des données** en plaçant l'Open Data sous la tutelle du nouveau service de modernisation de l'action publique. Nous avons déjà expliqué que nous souhaitions ce changement, sur notre blog **ici** et **là**. Ce remaniement était attendu et semble parfaitement opportun car pour envisager un développement ambitieux de l'Open Data en France :

- Il est nécessaire de développer l'harmonisation des pratiques et standards de données par la collaboration ;
- Il est donc nécessaire d'avoir une mission nationale enfin fédératrice ;
- Il est nécessaire d'organiser les espaces d'échanges et de mutualisations pour le développement des initiatives ;
- Il est donc nécessaire que la mission ne s'attache plus uniquement à sa propre ouverture mais également à une stratégie de développement national ;
- Il est nécessaire de sortir les démarches d'ouverture d'une seule logique de publication de données en ligne ;
- Il était donc nécessaire d'intégrer l'Open Data au sein d'une stratégie globale de modernisation de l'action publique en lien avec les systèmes d'information et de la communication.



POURQUOI L'AVENIR SERA OPEN(DATA)

A partir de quand les données publiques le sont-elles vraiment ? LiberTIC présente le panorama des villes en pointes sur ...

En rattachant l'Open Data, jusque-là élément expérimental isolé, à la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique, la France se donne les moyens de développer une stratégie globale, transversale et cohérente afin d'assurer la diffusion des pratiques.

L'objet du nouveau secrétariat général n'est pas sans rappeler les objectifs de la **gouvernance ouverte** avec ses notions d'évaluation et modernisation de l'action publique, ce qui procure l'avantage de proposer enfin une stratégie au-delà de la seule publication de données. **Nous avons d'ailleurs appelé à ce repositionnement** il y a presque un an.

Et malgré cet acte nécessaire à la pérennité de l'Open Data, **des dérives politiques** ont favorisé le relais de la fausse information sur la fin de l'Open Data en France, provoquant le déchaînement des réseaux. **L'UMP publiait ainsi** que *"le gouvernement décide de diluer la politique de transparence et d'ouverture des données publiques (Open Data) engagée par Nicolas Sarkozy et François Fillon"* invitant à considérer la fin de l'Open Data pour une actualité qui pourrait au contraire en marquer le début.

Mercredi 31 Octobre 2012

Le gouvernement décide de diluer la politique de transparence et d'ouverture des données publiques (open data) engagée par Nicolas Sarkozy et François Fillon

L'annonce de la dilution de la mission Etalab, voulue par Nicolas Sarkozy, chargée de faire la transparence sur le fonctionnement de l'Etat, dans un grand "secrétariat général à la modernisation de l'action publique" sans ambition, sans décision concrète, et sans action politique réelle, apparaît encore une fois comme une opération de communication du gouvernement.

Le précédent gouvernement avait initié une véritable démarche, courageuse et ambitieuse, d'accès aux informations publiques pour rendre des comptes aux citoyens.

Les critiques récemment relayées semblent donc injustifiées et occultent les vraies

questions. Il serait peu ambitieux de focaliser les débats sur la gratuité ou le statut d'Etalab et de s'estimer bienheureux d'en voir la continuité assurée. Aujourd'hui les attentes sont passées à un stade supérieur et parmi tous les enjeux (en terme de qualité, quantité, dispositifs autour des données, etc)... nous pouvons évoquer plus assurément un questionnement sur une volonté politique de l'extension des données ouvertes.

Le risque de tartufferie

Si ces derniers remaniements semblent de bon augure pour la pérennité des démarches, il serait encore prématuré d'y associer l'existence d'une réelle ambition pour faire de l'Open Data un levier de changement. Pour preuve, **les conflits liés aux données fermées** se multiplient et l'absence de soutien politique pour l'extension de l'ouverture **à des données d'intérêt général**, ou permettant réellement de rendre compte de l'action publique risque de confiner le mouvement français à une logique de publication de données gadgets.

Un premier sujet de déception porte sur la position du ministère de la Culture qui s'est récemment déclaré **"favorable à l'ouverture des données culturelles dans un cadre d'exception"**. Entendez : oui à l'Open Data, mais sans toucher au cadre juridique actuel qui confère aux données culturelles le pouvoir de se soustraire à l'obligation d'ouverture.

Dans cette réponse publique à l'Assemblée Nationale, le ministère de la Culture et de la Communication rappelle qu'il participe très activement aux négociations européennes sur **la révision de la directive portant sur la réutilisation des informations publiques**. Il s'y est même montré favorable à l'élargissement du champ de la réutilisation des données aux musées, archives et bibliothèques, "dans la mesure où un régime spécifique leur serait appliqué". Ce qui, une fois traduit en Open Data, revient à confirmer un lobbying français en faveur de l'exclusion des données culturelles du champ du droit d'accès à l'information publique en Europe.

Dans le domaine de la culture, le nouveau gouvernement semble donc être aussi peu disposé que l'ancien à faire preuve de volontarisme.

Une police bien gardée

Une autre source de questionnement quant à une volonté politique réelle sur l'extension de l'ouverture de données : **une cartographie d'Owni** qui identifie les préfectures ayant accepté de fournir aux journalistes l'effectif des polices municipales locales. Si la carte semble s'être enrichie depuis la parution de l'article, on y constate que de nombreuses préfectures refusent encore de fournir leurs informations publiques.

Les villes et régions engagées dans des procédures d'ouverture de données n'ont pas de préfectures plus collaboratives que les autres. La Préfecture de Paris, qui a le mérite d'être **la seule engagée dans une démarche Open Data**, se cantonne malheureusement à publier la localisation des fourrières et commissariats et n'aurait, selon la carte, pas transmis les informations sollicitées par Owni.

Même constat de rétention pour la Préfecture de Loire-Atlantique dont tous les niveaux de collectivités sont pourtant engagés dans l'ouverture de données avec un portage politique.



COURIR APRÈS LES
POLICIERS MUNICIPAUX

La transparence et
l'ouverture des données
(Open Data) sont des
priorités pour nos
administrations. À priori.
Nous ...



**@libertic la carte des policiers n'a pas évolué depuis la publication,
@romainmazon a tenté la Cada du coup, on peut rêver**

— **sabineblanc (@sabineblanc) Novembre 3, 2012**



Tartufferie Open Data : posture de communication sur la transparence tout en faisant entrave au droit d'accès à l'information publique. Cette définition est probablement applicable à toutes les administrations engagées dans l'Open Data. Il va manquer quelques

actes aux paroles pour convaincre d'un changement d'orientation.

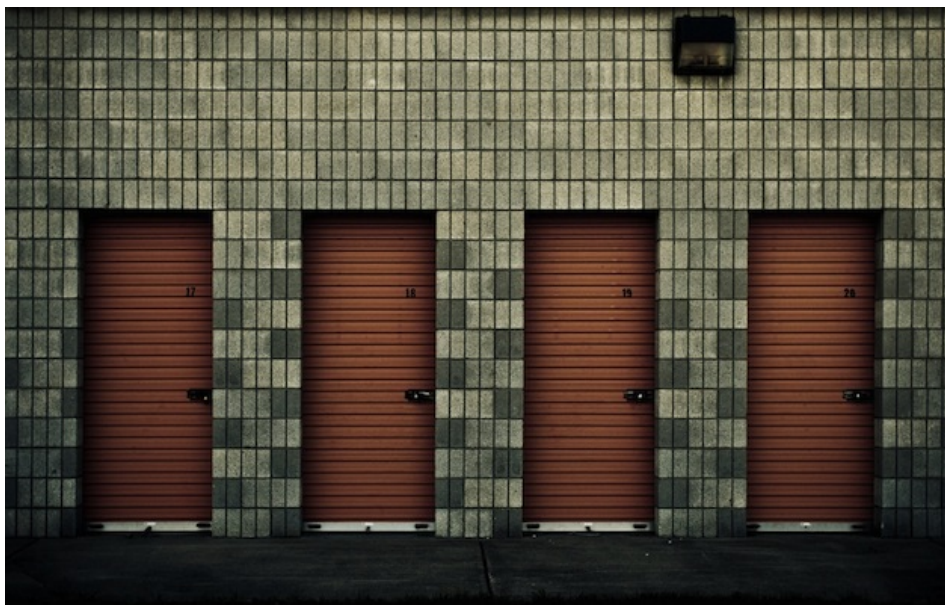
L'accès aux soins pour les plus démunis d'information

D'autres domaines semblent également confirmer un manque de volonté politique sur l'Open Data. À quelques semaines d'intervalle, deux services se sont vus interdire l'usage d'informations liées à la santé. S'il s'agit parfois d'informations pouvant sortir du cadre du droit à la réutilisation, ces deux événements interpellent néanmoins sur la nécessité d'un questionnement des pratiques de services publics qui ne sont, de toute évidence, pas à l'avantage des usagers.

Fourmisanté, lauréate du concours Open Data national Dataconnexions, réutilisait des informations publiques disponibles sur le site **Ameli**, géré par la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Salariés** (Cnams). Le projet : développer un service permettant aux internautes de comparer les tarifs de consultation des médecins généralistes et des spécialistes sur une localité. Objectif : favoriser la diffusion d'information sur le coût de la santé afin de permettre à chacun de faire de meilleurs choix et des économies.

Le site **a dû fermer son comparateur de tarifs médicaux** après une mise en demeure de la Cnams.

Un cas similaire de demande d'accès à ces informations **avait déjà été traité par la Cada** qui confirme la nature publique des informations sollicitées, tout en précisant que la liste des médecins comporte des informations à caractère personnel qui ne sauraient entrer dans le cadre d'une communication sans anonymisation malgré le fait que l'information soit effectivement disponible en ligne.



Pour rappel, il est possible de réutiliser des données à caractère personnel (tels que le nom et numéro de téléphone d'un médecin ou autres professions libérales) s'il y a eu consentement de diffusion. Il serait possible de transposer ce droit aux usages externes mais ce n'est pas l'objectif de la Cnams qui s'offusque **selon Rue89** que les données présentes sur le site Ameli-Direct, "résultat d'investissement financier, matériel et humain substantiels" (ceux des services de l'État, donc), soient utilisées par fourmisante.com

Les **commentaires des internautes sur l'article** en disent d'ailleurs long sur le chemin culturel qu'il reste à parcourir pour rendre présentable la notion de réutilisation d'informations publiques en France, pourtant créatrice d'emplois notamment sur le projet Fourmisanté. La **médiatisation de l'affaire** a finalement poussé **Marisol Touraine**, Ministre de la Santé, à s'exprimer sur le sujet en ces termes **selon Politis** : "Il revient aux pouvoirs publics de rassembler ces informations sur les hôpitaux, pour les rendre plus accessibles et plus transparentes".

"Aux pouvoirs publics."

Entreprises-créatrices d'emploi, certes mais entreprises avant tout : *non gratae*. Ce qui remet en question l'argument avancé de développement de l'innovation sur des données publiques lorsque de toute évidence cela reste perçu comme un dommage collatéral. Pourtant à travers la **charte de déontologie signée par les ministres**, chacun d'entre-eux s'engageait à développer transparence mais également mise à disposition des données. Tant que les intentions ne seront pas suivies par des actes, tous les doutes restent permis

sur l'existence d'une réelle volonté politique.



Ce différend est rendu public le jour même où démarrent des négociations entre l'assurance maladie, les syndicats de médecins libéraux et les mutuelles complémentaires santé, pour tenter d'encadrer les dépassements d'honoraires médicaux. On estime entre 300 et 400 le nombre de médecins qui pratiquent des honoraires "hors normes" soit jusqu'à dix fois le tarif sécu. Et plusieurs milliers de médecins ont des dépassements qui posent des problèmes concrets pour l'accès aux soins. Reste, dans cette jungle tarifaire, à comprendre pourquoi la Sécurité sociale ne fait pas tout pour faciliter l'accès des assurés à une comparaison des montants des honoraires. (Source)



Il semble que l'usage de données d'utilité publique comme moyen de pression et de négociation par certains corporatismes se fasse aujourd'hui avec le consentement des pouvoirs publics et au détriment des citoyens et usagers. Le constat est applicable à d'autres acteurs de la santé. Lire à ce sujet **le pamphlet de la directrice de Fourmisanté** qui dénonce un scandale français sur l'accès à l'information santé, devenu marronnier des médias par manque d'action politique.

Feu **Dentistedegarde.net était un service santé** basé sur des informations publiques devenues inaccessibles. Le service disponible pour la Loire-Atlantique proposait d'accéder aux coordonnées du dentiste de garde le plus proche en cas d'urgence. Il intégrait également les données ouvertes de Nantes Métropole pour offrir aux Nantais un calculateur d'itinéraire intégré. Le CHU de Nantes renvoyait vers ce service depuis son site internet et dentistedegarde.net a reçu plus de 18 000 visites en moins d'un an. Selon les développeurs, des dentistes allaient jusqu'à mettre à jour leurs coordonnées via le site, conduisant à l'enrichissement de la base.

Un partenariat entre **l'ordre des chirurgiens-dentistes de Loire-Atlantique** et les développeurs permettait à ces derniers d'obtenir les informations sur les gardes en amont de la mise en place (pour adapter leur service) et en échange ils enrichissaient la base fournie avec la liste des numéros de téléphones de dentistes qui n'étaient pas renseignés initialement. Chacun y trouvait donc son compte.

En octobre dernier, l'ordre de Loire-Atlantique a indiqué aux développeurs qu'ils devaient cesser de fournir la liste des gardes pour la fin d'année 2012. Dans un article de *20minutes*, il est en effet rappelé que le remaniement dans la diffusion des gardes a été demandé au niveau national et par le ministère de la Santé **afin d'organiser une redirection générale vers le Samu** pour qu'il procède à l'orientation des patients auprès des praticiens ou hôpitaux selon les besoins.

Face à ce constat, les développeurs n'ont pas jugé utile de renouveler les domaines et hébergements du site qui devaient être reconduits en octobre. Le service n'est donc plus disponible en ligne.



Paradoxalement, Jérôme Mousseau, Président de l'ordre départemental, explique dans **une interview sur Radio SUN** que cette volonté de remaniement dans le traitement des informations répond à un manque d'informations sur le service de garde. *“Beaucoup de gens ne savent pas qu'il y a un service de garde tous les dimanches matins et tous les matins des jours fériés”*. On ne comprend pas bien comment supprimer l'information en ligne et la cantonner au 15 permettra au public de mieux prendre connaissance de l'existence de ces services.

Autre bémol à la stratégie : tout le monde n'appelle pas le 15 avant de se déplacer. Les infirmières du CHU de Nantes affirment que des patients qui auraient dû être orientés vers des praticiens finissent par engorger les urgences. Le système 15 focalise finalement l'effort sur le SAMU inondé d'appels de simple informations sur la localisation des gardes et sur les services hospitaliers tenus de gérer les cas des praticiens.

En 2009, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, disait vouloir mettre 10 millions d'euros sur la création d'une **plate-forme internet et téléphonique** visant à désengorger les centres 15. L'objectif du projet, qui n'a finalement pas été mis en œuvre, était de faciliter l'accès à l'information par un dispositif spécifique plutôt que de faciliter sa dissémination à moindre coût. La mode était et semble rester à une gestion centralisée et à l'information téléphonique.

Mathieu Le Gac-Olanié, créateur de dentistedegarde.net regrette :



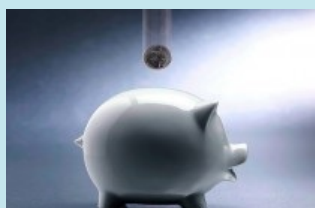
La suppression de notre service va vers une plus grande concentration des appels vers le 15 ou un passage direct aux services hospitaliers sans orientation. Notre service gratuit et accessible à tous proposait pourtant d'offrir une première information en répondant aux questions telles que le numéro des gardes. Il était facilement possible de rajouter une mention invitant à appeler le 15 avant tout déplacement.



Dans l'interview sur Radio SUN, l'ordre des chirurgiens-dentistes justifie le contrôle de la diffusion de l'information par une question de sécurité des praticiens dans un domaine “très féminisé”. Cela semble paradoxal avec la volonté de promouvoir l'existence des gardes d'urgence auprès du grand public mais nous pourrions entendre l'argument sécuritaire s'il ne perdait de la crédibilité au constat que les services publics eux-mêmes ont parfois des difficultés à accéder à l'information des gardes (des dentistes comme des pharmaciens). Il y a donc un réel problème de diffusion et accès des informations aux services d'urgence, au détriment même des services publics et des usagers.

La mise à disposition d'informations en ligne reste une solution négligée et synonyme de perte d'un contrôle toujours plus illusoire lorsque l'on pourrait au contraire explorer les pistes des nouvelles pratiques numériques pour tenter de résoudre des problèmes d'utilité publique.

Serons-nous tartuffés ?



L'OPEN DATA PAYANT
S'OUVRE À LA GRATUITÉ
DES DÉBATS

Monétiser les données
publiques : le débat a
ressurgi après l'annonce la
semaine d'une réflexion
menée dans ce sens. Un ...

S'il est encore trop tôt pour discuter de la stratégie Open Data du gouvernement, qui semble cependant se donner les moyens de pérenniser les actions, les quelques éléments de réponse et non-réponse des nouveaux dirigeants politiques sur les conflits d'accessibilité aux données pouvant provoquer débat ou interprétation semblent refléter une position résolument conservatrice. Il serait donc légitime de se demander si nous allons continuer d'assister à de l'Open Data gadget qui ne libère que les informations accessibles par ailleurs.

Toutes les données ne sont pas bonnes à ouvrir largement mais pour celles considérées publiques, la loi ~~garantit~~ devrait garantir qu'elles soient accessibles à tous. Pour certaines données essentielles parfois hors-cadre du droit d'accès à l'information, une réflexion s'impose sur leur requalification. Des données dans le

domaine de la santé, de la sécurité, de la culture et des finances sont notamment concernées. Des données des administrations mais également d'entreprises, associations et autres organismes qui détiennent aujourd'hui des informations d'utilité publique. Cela implique l'affirmation politique d'une volonté d'extension de l'ouverture.

Dans un contexte de forte pression fiscale et d'efforts demandés aux Français, il paraît d'autant plus essentiel d'assurer la transparence de l'action publique et de garantir une action de qualité orientée vers l'utilisateur. Une réflexion est donc indispensable pour définir le cadre de l'extension de l'ouverture et le délimiter.

Si l'Open Data ne devait libérer que des données consensuelles, sans remettre en question certaines pratiques, nous passerions à côté des objectifs et opportunités de ce projet social. Or cela requiert du volontarisme politique qui fait encore cruellement défaut.

Photos sous licences Creative Commons par **Pulpolux, JFPhoto, Sharon Drummond et Kicki**

Billet **initialement publié sur LiberTIC** en Creative Commons et reproduit avec l'aimable autorisation de son auteur.

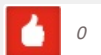
KARMEN

le 6 novembre 2012 - 23:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Et pourquoi pas s'héberger hors du territoire ? pour rendre un service à partir de donnée déjà publique ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE